

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE SAVERNE**

**Procès-verbal de la séance publique du Conseil de Communauté
du 8 décembre 2011**

Président : Pierre KAETZEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 40

Présents : 39

Titulaires : 34

Suppléants : 5

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 décembre 2011

Secrétaire de Séance élu : M. Laurent BURCKEL

Compte rendu affiché le : 15 décembre 2011

Présents :

Membres Titulaires :

MM. Daniel REINHART, Gabriel OSSWALD, Gilbert HUTTLER, Jean-Jacques JUNDT, Jeannot SCHNELL, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Pierre OBERLE, Jean-Charles ERNST, Jean-Marc DISS, Bernard LUTZ, Pierre KAETZEL, Daniel GERARD, Joseph CREMMEL, André LUX, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Dominique MULLER, Henri WOLFF, Marc MERTZ, Stéphane LEYENBERGER, Laurent BURCKEL, Jean-Paul KRAEMER, Marc KIM, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Claude HAETTEL, Jean-Marc GITZ.

Mmes Murielle PHILIPPE, Anny KUHN, Michèle FONTANES, Béatrice STEFANIUK, Paola CRIQUI, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres Suppléants :

MM. Alfred KLEITZ, Etienne GOETZ, Jean-Georges PAULEN, Gérard KILFIGER.

Mme Isabelle MUNTEAN.

Absents excusés :

Membres Titulaires :

MM. Hervé KINTZELMANN, Adrien HEITZ, Francis HORNECKER, Dominique BOSS, Emile BLESSIG, Pascal JAN.

Membres Suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Olivier SCHLATTER, Jean-Paul PFEIFFER, Gilbert KUNTZ, Richard BECKERICH, Frédéric FRUH, Yannick SCHAEFFER, Denis REINER, André CHRIST, Patrice SAVELSBERG, Charles SCHAEFFER, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ, Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Michel OBERLE, Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Gérard ANDRES-KUHN.

Mmes Elisabeth MULLER, REIBEL-WEISS Chantal, Virginie HUBSCH, Patricia PERTSCHI, Christiane FOURNIER, Isabelle JUNG, Annick DEISS, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN, Odile RUHLMANN.

Assistaient également :

Membres Suppléants :

MM. Charles VOLKRINGER, Christophe SCHMITT, Régis BONNET, Denis SCHNEIDER, Rémy LEHMANN, Jean-Claude HEYD.

Mme Sonia KILHOFFER.

Invités:

M. Jean-Marie MARTZ, Trésorier Principal de Saverne,

M. Emmanuel VIAU, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Administration :

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services,

M. Frédéric AVELINE, Directeur Général Adjoint,

M. Lionel SIEGEL, Directeur du Centre Nautique Intercommunal l'Océanide, Responsable du Service Enfance Jeunesse.

* * * * *

I. CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 DECEMBRE 2011.

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.

Informations.

Procès-verbal n° 7 du 27 octobre 2011 – Approbation.

Affaires Générales

N° 2011 – 82 Contrat de Territoire Volet 2 – Animation du territoire, actions de développement 2011.

Affaires Générales

N° 2011 – 83 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil de Communauté - Compte rendu.

Finances

N° 2011 – 84 Décisions budgétaires modificatives n°2 du budget principal.

Finances

N° 2011 – 85 Décisions budgétaires modificatives n°3 du budget principal.

Finances

N° 2011 – 86 Taxe de séjour au régime du réel – tarifs – période de recouvrement 2012.

Finances

N° 2011 – 87 Subvention aux Associations – Avance sur subvention 2012 – Signature de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Finances

N° 2011 – 88 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères – Tarifs – Période de recouvrement 2012 – Premier semestre.

Ressources Humaines

N° 2011 – 89 Emploi – Modification.

Equipements Structurants

N° 2011 – 90 Technologies de l'Information et de la Communication – Résorption des zones d'ombres – Versement des aides aux particuliers.

Habitat

N° 2011 – 91 Valorisation du patrimoine bâti – Versement des aides aux particuliers.

Divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance, accueille les Conseillers, salue la presse, M. Emmanuel VIAU des DNA et M. Jean-Marie MARTZ, Trésorier.

Suite à cela, M. Pierre KAETZEL ouvre la séance et procède au comptage des Conseillers Communautaires votants (titulaires ou suppléants ayant une procuration). Ils sont au nombre de 39. M. Pierre KAETZEL excuse les Conseillers absents.

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DESIGNE A L'UNANIMITE

M. Laurent BURCKEL comme Secrétaire de Séance.

INFORMATIONS

Le Président salue l'entrée de M. Laurent BURCKEL au Conseil Régional et le félicite pour ses nouvelles fonctions. M. Laurent BURCKEL remercie le Président et se déclare disponible pour chacun, notamment par le travail qu'il portera dans les différentes commissions.

M. Pierre KAETZEL souhaite ensuite un bon retour, « en pleine forme » à M. Fabrice HELMSTETTER.

M. Pierre KAETZEL annonce la première vente de terrain de la ZAC du Martelberg. Il a signé les documents de cession à ce jour en l'étude notariale en charge de la transaction.

M. Pierre KAETZEL informe de la délibération de Kleingoeft en faveur de son intégration à la CCRS, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

M. Pierre KAETZEL informe également les Conseillers de l'organisation de deux manifestations, le 20^e anniversaire de la création de la CCRS et la signature du Contrat de Territoire. Il en rappelle les principaux points et précise qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux compte tenu de ces temps d'échange.

Enfin, il est demandé aux Conseillers d'intégrer à la séance une délibération supplémentaire relative aux finances (décision budgétaire modificative N°3), ce qui est accepté.

M. Gilbert HUTTLER intervient concernant le projet MEF. Le dossier ne lui semble pas satisfaisant : le budget de l'opération a considérablement évolué mais est-il désormais maîtrisé et le programme de travaux est-il cohérent ? Pourquoi n'a-t-on pas envisagé de variantes en termes d'extension du bâtiment en prenant en compte la création du Siège de la CCRS ? Par ailleurs, l'engagement de Pôle Emploi est-il ferme ? Existe-t-il des documents signés qui contractualisent la validation du programme d'aménagement des locaux et les loyers ?

M. Marc MERTZ fait part des contacts avec les responsables de Pôle Emploi et d'un échange de lettres avec le Directeur. Rien ne sera lancé en matière de travaux et d'aménagement sans engagement de leur part. Le bâtiment et ses services sont très utiles, et sauf à supprimer du stationnement, il n'y a pas de possibilité d'extension. Les travaux prévus sont également nécessaires pour réhabiliter le bâtiment et remplacer ce qui est vétuste : on ne fait pas qu'aménager 1000 m2, on améliore l'ensemble de l'immeuble.

PROCES VERBAL N° 7 DU 27 OCTOBRE 2011 – APPROBATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE

le procès-verbal n° 7 du 27 octobre 2011.

N° 2011- 82

AFFAIRES GENERALES

CONTRAT DE TERRITOIRE VOLET 2 – ANIMATION DU TERRITOIRE, ACTIONS DE DEVELOPPEMENT 2011.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Suite à l'adoption du Contrat de Territoire 2011/2016, le Conseil Général a réservé une enveloppe de 594 570 € aux actions de développement et d'animation du Territoire. Cette dotation doit permettre de contribuer au financement de projets importants tels le nouvel accueil de l'Office de Tourisme, la restructuration de la MEF ou la Maison de l'Intercommunalité. Il reste cependant un montant de 39 545 € qui est disponible pour financer des actions engagées par l'Intercommunalité.

Dans la continuité des actions portées les précédentes années au titre de la Charte Intercommunale de Développement Local 2001-2006, il est proposé d'affecter ce montant à l'Education Musicale.

le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'arrêter le programme d'actions 2011 du Contrat de Territoire tel que figurant au tableau ci-après :

Crédit disponible :		39 545,00 €	
Opération	Coût TTC	Part Contrat de Territoire	Autres financeurs
Education Musicale	100 000,00 €	39 545,00 €	/
Solde		0 €	

- de solliciter les subventions du Conseil Général du Bas-Rhin y relatives.

N° 2011- 83

AFFAIRES GENERALES

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE - COMPTE RENDU.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil de Communauté décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil de Communauté, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- Arrêté n° 43/2011 du 10 novembre 2011 –Portant délégation de signature à la Directrice du Pôle Affaires Générales-Finances-Personnel, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 44/2011 du 10 novembre 2011 –Portant délégation de signature au Directeur du Pôle Economie-Environnement, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 45/2011 du 10 novembre 2011 –Portant délégation de signature au Directeur du Pôle Sport-Enfance-Jeunesse, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 46/2011 du 10 novembre 2011 –Portant délégation de signature au Directeur du Pôle Technique, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 47/2011 du 15 novembre 2011 –Portant cessation de fonctions d'un mandataire de la régie de recette du Centre Nautique Intercommunal à Saverne, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 48/2011 du 15 novembre 2011 –Portant acte de nomination d'un mandataire de la régie de recette du Centre Nautique Intercommunal à Saverne, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 49/2011 du 14 novembre 2011 –Portant décision prise en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, transmise au contrôle de légalité.

- Arrêté n° 52/2011 du 17 novembre 2011 –Portant cessation de fonctions du régisseur titulaire de la régie de recette activité accueil de loisirs sans hébergement à Otterswiller, transmise au contrôle de légalité.
- Arrêté n° 53/2011 du 17 novembre 2011 –Portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recette activité accueil de loisirs sans hébergement à Otterswiller, transmise au contrôle de légalité.
- Conclusion des marchés suivants :

Objet du marché	Procédure	Titulaire	Montant HT	Observations (durée, marché à BC.....)
Marché de fournitures - Chlore	MAPA	GAZECHIM	10 000 €	1 an Marché à bons de commandes
Marché de fournitures de produits de puériculture	MAPA	RIVADIS	18 000 €	1 an Marché à bons de commandes
Marché de fournitures de produits alimentaires – goûters – Enfance/Jeunesse	MAPA	EUROCASH	15 000 €	1 an Marché à bons de commandes
Marché de fournitures de fruits et légumes pour le Multi-accueil de Dettwiller	MAPA	POMONA	4 000 €	1 an Marché à bons de commandes
Marché de fournitures de produits de traitements pour le CNI – l’Océanide	MAPA	BAYROL	25 000 €	3 ans renouvelable tous les ans Marché à bons de commandes
Contrat de location – entretien pour les deux auto-laveuses de l’Océanide	MAPA	PRO HYGIENE SERVICE EST	5961,48 €	3 ans

M. Pierre KAETZEL informe du contenu des divers arrêtés.

FINANCES

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative du budget principal 2011.

M. Marc MERTZ précise les mécanismes du Fond National de Garantie Individuelle de Ressource. Les EPCI ont l'obligation d'alimenter ce fond. Avec le passage à la nouvelle fiscalité des entreprises (Contribution Economique Territoriale), il y a eu une évolution favorable des recettes, notamment par la taxation de la valeur ajoutée des entreprises du Territoire. Mais cette augmentation ne bénéficiera pas à la CCRS, ce qui implique la délibération à intervenir.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes :**

BUDGET PRINCIPAL

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (DBM) N°2 - EXERCICE 2011

ETAT ANNEXE A LA DELIBERATION N°

Opération	Article - Chapitre	Fonction	Objet	Crédits budget primitif - Exercice 2011	Crédits DBM N°2		Total des crédits
					Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	014 - 739116	01	Reversement sur F.N.G.I.R	0,00	1 860 000,00		1 860 000,00
	73 -7311	01	Contributions directes	7 565 627,00		1 860 000,00	9 425 627,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 860 000,00	1 860 000,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00	0,00	

FINANCES

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Il y a lieu de prendre une décision budgétaire modificative du budget principal 2011 en raison d'un dépassement de crédit de 3 500,00 € sur l'opération d'aménagement de locaux périscolaire à Hattmatt, par virement de crédit de l'opération périscolaire à Monswiller sur laquelle des crédits sont disponibles.

En effet, le budget d'investissement est voté par opération.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes :**

BUDGET PRINCIPAL

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (DBM) N°3 - EXERCICE 2011

ETAT ANNEXE A LA DELIBERATION N°

Opération	Article - Chapitre	Fonction	Objet	Crédits budget primitif - Exercice 2011	Crédits DBM N°3		Total des crédits
					Dépenses	Recettes	
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00	0,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT							
125	2031	422		50 000,00	- 3 500,00		46 500,00
127	2188	422		0,00	3 500,00		3 500,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00	0,00	

FINANCES

TAXE DE SEJOUR AU REGIME DU REEL – TARIFS – PERIODE DE RECOUVREMENT 2012.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Il y a lieu de fixer les tarifs de la taxe de séjour au régime du réel pour la période de recouvrement du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012 (voir les documents n°1 et 2 joints).

M. Marc MERTZ relève une amélioration des recettes (de 20 000 € à 22 200 €) mais elles restent faibles compte tenu de ce qui devrait correspondre au taux d'occupation réel des hébergements. Le système déclaratif est insatisfaisant, nombre d'hébergeurs n'appliquent pas la taxe à la clientèle « d'affaire ». M. Gilbert HUTTLER déplore que le problème revienne chaque année sans que des dispositions soient prises, c'est un manque à gagner. M. Laurent BURCKEL souhaite une réflexion en vue d'instaurer une taxe de séjour au forfait, ce qui se pratique de plus en plus. C'est plus simple et cela améliore les recettes. Il est également souhaitable que l'Office de Tourisme ne procède plus aux encaissements. Il ne doit pas apparaître comme celui qui taxe et doit se consacrer à la promotion.

M. Jean-Marc DISS indique que cette réflexion est en cours. Elle a été travaillée en CCP avec des simulations de forfaits. Cependant, 2011 est une période d'observation. Des échanges ont eu lieu avec les hébergeurs. Ils sont informés qu'un bilan de la saison sera dressé et s'il apparaît que le système déclaratif est malmené, la sanction sera le passage au forfait en 2012 pour application en 2013. M. Stéphane LEYENBERGER précise qu'une délibération devra alors être prise au 1^{er} semestre 2012 afin de mettre à jour les documents de communication. Il est rappelé que la Taxe de Séjour est à payer par les touristes et fait l'objet d'une facturation séparée qui distingue le coût de l'hébergement de la dite taxe.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **de fixer les tarifs de la taxe de séjour au régime du réel pour la période de recouvrement du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012 comme suit :**
- **de n'accorder aucune exonération facultative prévue par l'article L. 2333-34 du CGCT.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE
TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU REGIME DU REEL
PERIODE DE RECOUVREMENT DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

Désignation	Unité	2012
Emplacement de camping	Forfait annuel	45,00 €
Emplacement de camping	N	0,30 €
Point d'accueil	U	0,15 €
Auberge de jeunesse	I	0,15 €
Port de plaisance	T	0,15 €
Chambre d'hôtes (anciennement Gîte)	E	0,30 €
Meublé de tourisme non classé	E	0,30 €
Hôtel non classé (anciennement Hôtel sans étoile)		0,30 €
Hôtel 1* (anciennement Hôtel 1 étoile)	P	0,45 €
Hôtel 2* (anciennement Hôtel 2 étoiles)	A	0,45 €
Hôtel 3* (anciennement Hôtel 3 étoiles)	R	0,60 €
Meublé de tourisme 1* (anciennement Meublés de 4 ^{ème} catégorie)	P	0,45 €
Meublés de tourisme 2* (anciennement Meublés de 3 ^{ème} catégorie)	E	0,45 €
Meublé labellisé Gîte de France 1 et 2 épis	R	0,45 €
Meublé de tourisme 3* (anciennement Meublés de 2 ^{ème} catégorie (confort))	S	0,45 €
Meublé de tourisme 4* (anciennement Meublés de 1 ^{ère} catégorie (luxe))	O	0,60 €
Meublé labellisé Gîte de France 3 épis	N	0,75 €
	E	0,60 €

FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – AVANCE SUR SUBVENTION 2012 – SIGNATURE DE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Saverne accorde régulièrement, par une délibération distincte du vote du budget, des subventions de fonctionnement à différentes Associations du Territoire.

Le versement de cette subvention est encadré par une convention générale en ce qui concerne le Réseau Animation Jeunes, la Crèche Parentale « Les Bambins » et l’Office de Tourisme de Saverne et sa Région. Il convient de la modifier notamment en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention afin de remédier aux problèmes pratiques rencontrés au cours des derniers exercices comptables (voir les documents n°3 à 10 joints).

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1^{er},

Vu la circulaire du 18 janvier 2010,

Vu les budgets prévisionnels des Associations,

Vu les demandes de subventions et d’avances sur subventions des Associations pour l'année 2012,

Considérant que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros par an, conclure une convention avec l’Association qui en bénéficie, définissant l’objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée,

Considérant que les Associations suivantes sollicitent une subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes de la Région de Saverne : Réseau Animation Jeunes, Crèche Parentale « Les Bambins », Office de Tourisme de Saverne et sa Région,

Considérant que le montant annuel des subventions susceptibles de leur être alloué par le Conseil de Communauté lors du prochain vote du budget est supérieur à 23 000 €,

Considérant les demandes d’avance sur la subvention 2012 par le Réseau Animation Jeunes et l’Office de Tourisme de Saverne et sa Région,

M. Marc MERTZ précise que la convention d’objectif ne vaut pas versement automatique de la subvention. Elle est votée annuellement, les montants sont susceptibles d’être revus. La durée est également à définir, de préférence de 2 à 4 ans.

M. Pierre KAETZEL propose des durées de 4 ans, sachant que tous les ans il y a vote de la subvention.

M. Laurent BURCKEL prône une durée de 4 ans car pour des structures comme le RAJ, tous les partenaires s’engagent au-delà de 2 ans, il faut permettre à l’Association de fonctionner dans ce cadre, en cohérence.

M. Stéphane LEYENBERGER s'associe à M. Laurent BURCKEL quant à la durée nécessaire à la convention du RAJ mais propose de rester sur 2 ans pour l'Office de Tourisme. Il est plus facile de faire un bilan de l'action de l'Office de Tourisme à une fréquence rapprochée, donc de disposer d'un meilleur contrôle. L'Office de Tourisme a renouvelé sa certification Qualité. Il y a lieu de féliciter l'équipe et d'inclure cette partie de l'activité aux critères d'évaluation et de suivi figurant dans la convention d'objectifs.

M. Joseph CREMMEL rappelle le but de la convention d'objectifs : quelle que soit la durée, il faut évaluer l'action de l'Association tous les ans et permettre ainsi un bon suivi.

Compte tenu de la situation de M. Laurent BURCKEL qui est membre du Conseil d'Administration du RAJ et de la situation de M. Stéphane LEYENBERGER qui est Président de l'OT (et qui ne prendront donc pas part au vote relatif à leur Association), il est proposé de voter pour chaque Convention et non en globalité.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE

(M. Laurent BURCKEL qui est membre du Conseil d'Administration du RAJ, n'a pas prit part au vote)

- **les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir.**

AUTORISE

- **le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Réseau Animation Jeunes, pour les années 2012 à 2015.**

DECIDE

- **le versement sur l'exercice 2012 des avances sur les subventions de fonctionnement 2012 à l'Association ci-dessus indiquée dans les limites fixées par la convention pluriannuelle d'objectifs, à savoir 95 000 € pour le Réseau Animation Jeunes.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

- **les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir.**

AUTORISE

- **le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association la Crèche Parentale « Les Bambins », pour les années 2012 à 2015.**

DECIDE

- **le versement sur l'exercice 2012 des avances sur les subventions de fonctionnement 2012 à l'Association ci-dessus indiquée dans les limites fixées par la convention pluriannuelle d'objectifs, 43 225 € pour la Crèche Parentale « Les Bambins ».**

APPROUVE

A 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Gabriel OSSWALD)

(M. Stéphane LEYENBERGER qui est Président de l'Office du Tourisme de Saverne, n'a pas prit part au vote)

- **les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir.**

AUTORISE

- **le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Office de Tourisme de Saverne et sa Région pour les années 2012 et 2013 (limitation à deux ans la durée de la convention).**

DECIDE

- **le versement sur l'exercice 2012 des avances sur les subventions de fonctionnement 2012 à l'Association ci-dessus indiquée dans les limites fixées par la convention pluriannuelle d'objectifs, 135 000 € pour l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.**

N° 2011-88

FINANCES

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS – PERIODE DE RECOUVREMENT 2012 – Premier semestre.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Il y a lieu de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la période de recouvrement du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

En raison du passage à la redevance incitative deux modes de facturation sont à prévoir. Pour le premier semestre, la redevance sera calculée sur le principe d'une part fixe et d'une part à l'habitant, comme pour les exercices précédents.

Pour le deuxième semestre la tarification prend en compte la taille du bac et le nombre de levées. Il est proposé d'instaurer cette tarification avant son entrée en vigueur, au 1^{er} juillet 2012.

Les tarifs proposés devront correspondre à l'estimatif des recettes nécessaires à couvrir les dépenses du service.

M. Marc MERTZ propose de diviser par deux les tarifs annuels de 2010, en retenant pour la part par personne le montant de Saverne, la Ville bénéficiant de la collecte sélective qui sera étendue à toutes les Communes au 1^{er} janvier prochain.

Malgré les excédents des précédents exercices, il faut rester prudent et ne pas baisser les tarifs, il y a des incertitudes quant à la réaction des usagers et aux recettes de la redevance incitative.

M. Joseph CREMMEL évoque une phase de test durant le premier semestre. A ce jour, on ne connaît ni le nombre de levées qui seront facturées ni le choix définitif des bacs de collecte. S'il y a beaucoup de petites poubelles de 80 l. et peu de levées, la facturation sera moindre mais il faudra couvrir les dépenses engagées.

M. Laurent BURCKEL estime les tarifs surévalués et s'interroge quant aux modalités de suivi du service durant ces six mois. Comment la CCRS est-elle associée ? Quels sont les critères qui vont permettre de définir le juste prix ?

M. Joseph CREMMEL rappelle que la CCRS dispose de représentants au SMICTOM. Ceux-ci sont associés aux travaux et rendent compte à l'EPCI. Après 4 mois de fonctionnement, on devrait disposer de données plus exploitables quant au tonnage et aux levées. Il sera donc possible de faire un point en avril prochain.

M. Gilbert HUTTLER rappelle que le SMICTOM est le premier concerné par les résultats futurs. Il y a donc lieu de lui faire confiance. M. Marc WINTZ regrette qu'il faille sortir les bacs la veille. Outre les intempéries et le risque de les voir renverser, certains seront tentés de les remplir.

Après avoir explicité le fonctionnement à intervenir, M. Marc MERTZ soumet les propositions tarifaires au vote.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE

A 38 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (M. Marc WINTZ)

- **de fixer les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour la période de recouvrement du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012 comme suit :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE
TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
PERIODE DE RECOUVREMENT 2012**

Premier Semestre 2012 – 1^{er} janvier – 30 juin 2012.

Désignation	Unité	2012
<p>1.Part fixe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foyer - Résidences secondaires - Gîtes ruraux isolés - Campings - Centres de vacances - Bâtiments associatifs et assimilés - Professions libérales (médecins, notaires, avocats, etc.) - Entreprises (industriels, commerçants, artisans, hôteliers, restaurateurs, etc.) - Autres usagers n'entrant pas dans les catégories susvisées (qui ne bénéficient pas directement du service mais contribuent aux charges fixes et à l'utilisation des déchetteries) 	Une part	52 €
<p>2.Part variable par personne :</p>	Une part par personne vivant au foyer	19,50 €

N° 2011 – 89

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOI – MODIFICATION.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs,

*Le Président précise qu'il s'agit en quelque sorte d'une régularisation prenant en compte
l'emploi précédemment occupé par l'agent concerné.*

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- de modifier au tableau des effectifs, l'emploi permanent à temps complet suivant :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Rémunération	Durée hebdomadaire de service	Affectation	Missions	Observations	Date d'effet
Agent titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	C	Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006	1	Statutaire	1 poste à 35/35 ^{ème}	Service de l'Action Sociale et Éducative Pôle Jeunesse Accueil de loisirs sans hébergement hors Ville de Saverne	<ul style="list-style-type: none"> proposer aux enfants des activités éducatives, ludiques, culturelles ou sportives, animer les activités dans le souci des règles de sécurité en vigueur, mettre en application le projet pédagogique, chercher les enfants de l'école maternelle dans les classes respectives, les enfants de l'école primaire dans la cour et veiller bon déroulement du trajet, encadrer les enfants pendant les repas. 	Création statutaire suite à l'intégration directe, d'un Agent ATSEM de 1 ^{ère} classe au sein d'une autre collectivité. L'emploi de l'Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe correspondant est supprimé (cf. infra).	01/11/11

- d'autoriser le Président à signer les arrêtés de nomination à intervenir,
- de supprimer au tableau des effectifs, l'emploi permanent suivant :

Statut	Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Texte de référence	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Observation	Date d'effet
Agent non titulaire	ANIMATION	Adjoints d'Animation Territoriaux	Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	C	Loi n° 2005-843 article 20, du 26 juillet 2005 *** Article L.1224-3 du Code du Travail	1	1 poste à 35/35 ^{ème}	(cf. supra créations statutaires)	01/11/2011

N° 2011- 90

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - RESORPTION DES ZONES D'OMBRES – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

Vu les délibérations du Conseil de Communauté des 28 mai 2009 et 22 décembre 2009,

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **d'accorder la subvention d'un montant total de 232,38 € au bénéficiaire figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à l'accès au haut-débit numérique,**
- **d'autoriser le Président à liquider le versement.**

AIDE A L'ACCES AU HAUT-DEBIT NUMERIQUE – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS

Bénéficiaire	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
HENNING Jean-Marie	Installation Equipements WiMax	232,38 €	57 rue des Tilleuls 67440 THAL-MARMOUTIER

N° 2011- 91

HABITAT

**VALORISATION DU PATRIMOINE BATI – VERSEMENT DES AIDES
AUX PARTICULIERS.**

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2002.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition du Bureau, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **d'accorder les subventions d'un montant total de 1 364,80 € au bénéficiaire figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en complément de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.**

AUTORISE

- **le Président à liquider les versements.**

VALORISATION DU PATRIMOINE BATI – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS

Bénéficiaires	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
BURCKHARDT Yvonne	Toiture 26,00 m ² x 3,10 Peinture 340,00 m ² X 2,30 Enduit - Crépis 162,00 m ² X 3,10	1 364,80 €	13 Grand Rue 67700 WOLSCHHEIM

DIVERS

II. DIVERS.

• TIC ZONES D'OMBRES

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président

M. Jean-Marc DISS revient sur l'actualité récente et les protestations des habitants de Steinbourg. Une partie de la Commune ne dispose pas de l'ADSL. M. Jean-Paul KRAEMER en tant que Maire de la Commune soutient ses administrés. Les habitants d'une même Commune devraient bénéficier du même service au même coût, or les opérateurs ne respectent pas de logique de service public, seule la rentabilité prime.

M. Jean-Marc DISS informe de la mise en œuvre d'un schéma directeur Régional qui pourrait améliorer la desserte en haut débit des secteurs laissés en retrait. M. Laurent BURCKEL assurera le suivi du dossier au niveau de la CCRS. L'absence de desserte ADSL touche plusieurs Communes et impacte également les entreprises qui y sont localisées. M. Pierre KAETZEL souhaite faire remonter ces problématiques au niveau de l'amicale des Maires du Bas-Rhin.

• PROJET D'OPERATION VERGERS SOLIDAIRES

Rapporteur : Jean-Claude DISTEL, Conseiller Communautaire

M. Jean-Claude DISTEL fait part du projet de lancer cette opération au 2^e semestre de l'année prochaine, pour une durée de trois ans. Une réunion préparatoire a été organisée à la Région Alsace, avec le Conseil Général, en date du 8 novembre dernier. Il en détaille les quatre principales actions et les subventions. Le succès dépend de la préparation en amont, notamment par l'information dispensée auprès des propriétaires de vergers et par les relais communaux : référents Vergers Solidaires, Associations d'arboriculteurs. D'ores et déjà il importe de faire connaître le projet aux habitants. Les bulletins municipaux peuvent être utilisés en ce sens. Un article a été transmis aux Communes pour diffusion.

M. Pierre KAETZEL clôt la séance à 21 h 40 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fais et clos à Saverne le 15 décembre 2011,

Le Président,

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 10 points est signé par tous les Membres présents :

REINHART

OSSWALD

HUTTLER

KLEITZ

JUNDT

SCHNELL

GOETZ

PAULEN

PETER

KRIEGER

OBERLE

ERNST

DISS

LUTZ

PHILIPPE

KUHN

KAETZEL

FONTANES

KILFIGER

GERARD

CREMMEL

LUX

EICHHOLTZER

STENGEL

MULLER

WOLFF

MERTZ

LEYENBERGER

STEFANIUK

BURCKEL

CRIQUI

MUTEAN

KRAEMER

SCHALCK

KIM

DISTEL

WINTZ

HAETTEL

GITZ